

PREMIER DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 43 fr. 50. — Six mois, 84 fr. — Un an, 150 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 45 francs. — La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. L. Prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réclamation d'un avis contraire.

ROUBAIX, LE 9 FÉVRIER 1887
LE PAPE ET LA PAIX

L'Intervention directe et personnelle du Pape dans les élections allemandes restera l'un des événements historiques les plus remarquables de cette époque si féconde en surprises. Elle cause une véritable stupeur aux politiques qui considéraient le Pape comme une puissance agonisante, et qui s'étaient habitués à ne plus voir en elle qu'une quantité désormais négligeable.

On l'a cru frappée d'impuissance, parce qu'on l'avait dépossédée du prestige d'un pouvoir temporel. La voici qui s'intègre dans les luttes des partis populaires, comme elle s'intégrait naguère dans les luttes des rois et des empereurs. Et c'est un gouvernement hérétique qui lui a demandé son appui, en lui permettant d'effacer jusqu'aux derniers vestiges des lois édictées naguère contre la liberté de l'Église.

C'est de nos députés, qui se fit le serviteur passionné de la politique anti-cléricale de Gambetta, — politique fatale au pays comme au parti républicain lui-même, — M. Spuler, écrivait hier dans la République Française : Pour qui va au fond des choses, le pontife romain, chef inflexible, indéfectible, de tous les catholiques de l'univers, est en possession d'une autorité morale plus grande que jamais, et si cette autorité ne sert pas à résoudre les questions de conscience et à proclamer des définitions doctrinales, elle sert à reconquérir, dans les affaires humaines, une influence que l'on a perdue au moment d'être dépossédé.

M. de Bismarck, plus clairvoyant que nos hommes d'État, est allé, lui, depuis quelque temps déjà « au fond des choses », et il lui est apparu qu'il valait mieux avoir le Pape pour soi que contre soi. Il s'est aperçu qu'il s'était trompé en promettant de ne pas aller à Canossa. Il a fait mieux : A Canossa, Henri IV d'Allemagne avait attendu trois jours, les pieds dans la neige, le bon plaisir du pape, témoignant ainsi de quelle déférence, le pouvoir temporel entourait la puissance spirituelle. M. de Bismarck, ministre d'un prince protestant, a trouvé un moyen plus moderne de montrer au monde son respect pour le Pape. Il l'a choisi pour médiateur et pour arbitre dans un différend international. La réconciliation étant ainsi consacrée, il ne craint pas de demander à Léon XIII d'intervenir dans le différend soulevé entre le gouvernement de l'Empereur d'Allemagne et les représentants du peuple. C'est de la politique, mais reconnaissez que c'est de la grande et de la saine politique. La politique de Léon XIII est plus admirable encore que celle de M. de Bismarck. Dans la pensée du chancelier, le vote du septennat militaire est le moyen certain de sauvegarder la paix ; il a dit et M. de Moltke l'a déclaré au Reichstag avec plus de netteté encore. Si, comme cela paraît certain, la voix de Léon XIII est écoutée par la majorité des électeurs et des élus catholiques en Allemagne, — malgré M. Windhorst, — la guerre sera donc une fois encore éloignée. En conséquence aux catholiques alle-

mands de renoncer à combattre le septennat, Léon XIII ne sert pas seulement les intérêts de l'Église en Allemagne ; il sert aussi les intérêts de la paix et de la civilisation ; il rend à la France et au monde un inappréciable service. ALFRED REBOUX

Un journaliste d'extrême droite, M. de Péne écrit dans le Gaulois : C'est un fait considérable que cette intervention de Léon XIII dans les élections allemandes, et c'est aussi, il n'y a pas à s'y tromper, un geste presque certain de la paix. Le souverain du monde catholique n'aurait jamais jeté le poids de son auguste parole dans la balance si il n'avait la plus formelle confiance dans les résolutions pacifiques de l'Empereur d'Allemagne.

LES FRAUDEURS ET M. LE MINISTRE DES FINANCES
Lundi, au cours de la discussion du budget, M. Keller a eu occasion de rappeler les fraudeurs scandaleux dont sont trop souvent l'objet les gros fraudeurs protégés par des députés ou des sénateurs amis du pouvoir. Voici cette partie de discours de l'éminent orateur : Vous savez que la fraude, en matière de contributions indirectes, est le vice le plus répandu, et ce moment les auteurs de ces fraudes, ont été signalés d'abord par M. Léon Say. Les abus ont continué, et si nous relevons dans les comptes de ce budget les contributions indirectes, nous voyons que le produit en a singulièrement diminué. Il était de 6 millions 800,000 francs en 1883, et il n'est que de 4 millions 800,000 francs en 1887. A la suite des observations de M. Léon Say, des instructions ont été données aux agents des contributions indirectes, leur enjoignant de se montrer plus rigoureux. Mais ce sont là des rigueurs qui ne portent que sur une partie des fraudeurs. C'est vrai, très bien à dire.

LES FRAUDEURS ET M. LE MINISTRE DES FINANCES
M. de Bismarck, plus clairvoyant que nos hommes d'État, est allé, lui, depuis quelque temps déjà « au fond des choses », et il lui est apparu qu'il valait mieux avoir le Pape pour soi que contre soi. Il s'est aperçu qu'il s'était trompé en promettant de ne pas aller à Canossa. Il a fait mieux : A Canossa, Henri IV d'Allemagne avait attendu trois jours, les pieds dans la neige, le bon plaisir du pape, témoignant ainsi de quelle déférence, le pouvoir temporel entourait la puissance spirituelle. M. de Bismarck, ministre d'un prince protestant, a trouvé un moyen plus moderne de montrer au monde son respect pour le Pape. Il l'a choisi pour médiateur et pour arbitre dans un différend international. La réconciliation étant ainsi consacrée, il ne craint pas de demander à Léon XIII d'intervenir dans le différend soulevé entre le gouvernement de l'Empereur d'Allemagne et les représentants du peuple. C'est de la politique, mais reconnaissez que c'est de la grande et de la saine politique.

LES FRAUDEURS ET M. LE MINISTRE DES FINANCES
Lundi, au cours de la discussion du budget, M. Keller a eu occasion de rappeler les fraudeurs scandaleux dont sont trop souvent l'objet les gros fraudeurs protégés par des députés ou des sénateurs amis du pouvoir. Voici cette partie de discours de l'éminent orateur : Vous savez que la fraude, en matière de contributions indirectes, est le vice le plus répandu, et ce moment les auteurs de ces fraudes, ont été signalés d'abord par M. Léon Say. Les abus ont continué, et si nous relevons dans les comptes de ce budget les contributions indirectes, nous voyons que le produit en a singulièrement diminué. Il était de 6 millions 800,000 francs en 1883, et il n'est que de 4 millions 800,000 francs en 1887. A la suite des observations de M. Léon Say, des instructions ont été données aux agents des contributions indirectes, leur enjoignant de se montrer plus rigoureux. Mais ce sont là des rigueurs qui ne portent que sur une partie des fraudeurs. C'est vrai, très bien à dire.

LE SEPTENNAT
M. Jules Simon publie aujourd'hui, sous ce titre, dans le Motin, un article qu'il faut lire : De tous les hommes qui existent à l'heure présente, vous êtes le plus puissant. Je ne sais pas si, depuis le commencement du monde, aucune créature de Dieu a disposé d'un tel pouvoir. C'est à dire que vous faites voter tous les vieillards, toutes les femmes, tous les enfants. Vous avez contre vous le genre humain et la nature humaine. Il faut que Dieu ait prononcé sur votre siècle un mot terrible, détestable, pour qu'un seul homme puisse contraindre tous les millions d'hommes à affronter ce qu'ils redoutent et à faire ce qu'ils détestent. Chaque bataille livrée élargit la population d'une grande ville. Et pourquoi ? Pour un grand d'astrophysicien, car les conséquences de cette guerre, nul d'entre nous ne peut le sonner.

LE SEPTENNAT
M. Jules Simon publie aujourd'hui, sous ce titre, dans le Motin, un article qu'il faut lire : De tous les hommes qui existent à l'heure présente, vous êtes le plus puissant. Je ne sais pas si, depuis le commencement du monde, aucune créature de Dieu a disposé d'un tel pouvoir. C'est à dire que vous faites voter tous les vieillards, toutes les femmes, tous les enfants. Vous avez contre vous le genre humain et la nature humaine. Il faut que Dieu ait prononcé sur votre siècle un mot terrible, détestable, pour qu'un seul homme puisse contraindre tous les millions d'hommes à affronter ce qu'ils redoutent et à faire ce qu'ils détestent. Chaque bataille livrée élargit la population d'une grande ville. Et pourquoi ? Pour un grand d'astrophysicien, car les conséquences de cette guerre, nul d'entre nous ne peut le sonner.

LE SEPTENNAT
M. Jules Simon publie aujourd'hui, sous ce titre, dans le Motin, un article qu'il faut lire : De tous les hommes qui existent à l'heure présente, vous êtes le plus puissant. Je ne sais pas si, depuis le commencement du monde, aucune créature de Dieu a disposé d'un tel pouvoir. C'est à dire que vous faites voter tous les vieillards, toutes les femmes, tous les enfants. Vous avez contre vous le genre humain et la nature humaine. Il faut que Dieu ait prononcé sur votre siècle un mot terrible, détestable, pour qu'un seul homme puisse contraindre tous les millions d'hommes à affronter ce qu'ils redoutent et à faire ce qu'ils détestent. Chaque bataille livrée élargit la population d'une grande ville. Et pourquoi ? Pour un grand d'astrophysicien, car les conséquences de cette guerre, nul d'entre nous ne peut le sonner.

LE VOTE DES CRÉDITS MILITAIRES
Paris, 8 février. — Dans le Conseil tenu ce matin, le gouvernement a proposé une résolution relative au vote de l'impôt extraordinaire de 50 millions pour la guerre, résolution qui, dit-on, était le résultat des délibérations de jeudi et de samedi dernier, comme nous l'avons relaté hier. Cette résolution a été adoptée sans discussion. L'interpellation adressée au ministre de la Guerre a été écartée sans discussion.

LE VOTE DES CRÉDITS MILITAIRES
Paris, 8 février. — Dans le Conseil tenu ce matin, le gouvernement a proposé une résolution relative au vote de l'impôt extraordinaire de 50 millions pour la guerre, résolution qui, dit-on, était le résultat des délibérations de jeudi et de samedi dernier, comme nous l'avons relaté hier. Cette résolution a été adoptée sans discussion. L'interpellation adressée au ministre de la Guerre a été écartée sans discussion.

LE VOTE DES CRÉDITS MILITAIRES
Paris, 8 février. — Dans le Conseil tenu ce matin, le gouvernement a proposé une résolution relative au vote de l'impôt extraordinaire de 50 millions pour la guerre, résolution qui, dit-on, était le résultat des délibérations de jeudi et de samedi dernier, comme nous l'avons relaté hier. Cette résolution a été adoptée sans discussion. L'interpellation adressée au ministre de la Guerre a été écartée sans discussion.

LE VOTE DES CRÉDITS MILITAIRES
Paris, 8 février. — Dans le Conseil tenu ce matin, le gouvernement a proposé une résolution relative au vote de l'impôt extraordinaire de 50 millions pour la guerre, résolution qui, dit-on, était le résultat des délibérations de jeudi et de samedi dernier, comme nous l'avons relaté hier. Cette résolution a été adoptée sans discussion. L'interpellation adressée au ministre de la Guerre a été écartée sans discussion.

LE VOTE DES CRÉDITS MILITAIRES
Paris, 8 février. — Dans le Conseil tenu ce matin, le gouvernement a proposé une résolution relative au vote de l'impôt extraordinaire de 50 millions pour la guerre, résolution qui, dit-on, était le résultat des délibérations de jeudi et de samedi dernier, comme nous l'avons relaté hier. Cette résolution a été adoptée sans discussion. L'interpellation adressée au ministre de la Guerre a été écartée sans discussion.

LE VOTE DES CRÉDITS MILITAIRES
Paris, 8 février. — Dans le Conseil tenu ce matin, le gouvernement a proposé une résolution relative au vote de l'impôt extraordinaire de 50 millions pour la guerre, résolution qui, dit-on, était le résultat des délibérations de jeudi et de samedi dernier, comme nous l'avons relaté hier. Cette résolution a été adoptée sans discussion. L'interpellation adressée au ministre de la Guerre a été écartée sans discussion.

LE VOTE DES CRÉDITS MILITAIRES
Paris, 8 février. — Dans le Conseil tenu ce matin, le gouvernement a proposé une résolution relative au vote de l'impôt extraordinaire de 50 millions pour la guerre, résolution qui, dit-on, était le résultat des délibérations de jeudi et de samedi dernier, comme nous l'avons relaté hier. Cette résolution a été adoptée sans discussion. L'interpellation adressée au ministre de la Guerre a été écartée sans discussion.

LE VOTE DES CRÉDITS MILITAIRES
Paris, 8 février. — Dans le Conseil tenu ce matin, le gouvernement a proposé une résolution relative au vote de l'impôt extraordinaire de 50 millions pour la guerre, résolution qui, dit-on, était le résultat des délibérations de jeudi et de samedi dernier, comme nous l'avons relaté hier. Cette résolution a été adoptée sans discussion. L'interpellation adressée au ministre de la Guerre a été écartée sans discussion.

LETTRE DE PARIS
D'un correspondant spécial
Paris, 8 février.
L'Édit sur les crédits militaires. — Un mot de M. de Bismarck. — Il dépend du gouvernement français, après dix et à deux fois, M. de Bismarck, au parti militaire, de résister énergiquement au parti militaire, de résister énergiquement au parti militaire, de résister énergiquement au parti militaire.

LETTRE DE PARIS
D'un correspondant spécial
Paris, 8 février.
L'Édit sur les crédits militaires. — Un mot de M. de Bismarck. — Il dépend du gouvernement français, après dix et à deux fois, M. de Bismarck, au parti militaire, de résister énergiquement au parti militaire, de résister énergiquement au parti militaire, de résister énergiquement au parti militaire.

LETTRE DE PARIS
D'un correspondant spécial
Paris, 8 février.
L'Édit sur les crédits militaires. — Un mot de M. de Bismarck. — Il dépend du gouvernement français, après dix et à deux fois, M. de Bismarck, au parti militaire, de résister énergiquement au parti militaire, de résister énergiquement au parti militaire, de résister énergiquement au parti militaire.

LETTRE DE PARIS
D'un correspondant spécial
Paris, 8 février.
L'Édit sur les crédits militaires. — Un mot de M. de Bismarck. — Il dépend du gouvernement français, après dix et à deux fois, M. de Bismarck, au parti militaire, de résister énergiquement au parti militaire, de résister énergiquement au parti militaire, de résister énergiquement au parti militaire.

Table of stock prices for Paris (Bourse de Paris) and Lille (Bourse de Lille) on February 9, 1887. Columns include 'Oblig. des Villes', 'Obligations div.', 'Sociétés de Crédit', 'Sociétés diverses', and 'Oblig. Foncières'. Values are listed in francs.

Table of stock prices for Charbonnages (Coal Mines) and Cours de Croture au Comptant (Spot Rates). Columns include mine names (e.g., Anzin, Dugues, Douchy) and various rates. Values are listed in francs.

Qu'elle contraste singulièrement avec les affirmations pacifiques de M. de Bismarck. Si la situation est sérieuse, c'est uniquement parce que le gouvernement allemand n'a pas confiance dans les assurances pacifiques des ministres français. Dans ce cas, ce serait plus digne, de la part de l'Allemagne, de se retirer sans bruit, et de laisser à la France la liberté de faire ce qu'elle croit bon. C'est le point de vue que nous nous proposons de défendre. Le tribunal civil de Lille a rendu son jugement dans l'affaire des Magasins-Generaux. Le tribunal a jugé que le fait par lequel le défendeur avait transféré son établissement dans une autre ville était contraire à la destination du bail. Le tribunal a ordonné au défendeur de payer des dommages-intérêts au demandeur.